

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT D'AVESNES
VILLE DE MAUBEUGE

SEANCE DU 28 FEVRIER 2017 : DELIBERATION N° 8

Affaires Juridiques & Gestion des Assemblées

Affaire suivie par **Claudine LATOUCHE**

☎:03.27.53.75.32

Réf. : **CL / JR / I TOUBEAUX**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation : 20 FEVRIER 2017

L'an deux mille DIX-SEPT, le vingt-huit février à 18 h 30

Le Conseil Municipal de MAUBEUGE s'est réuni à la Mairie, sur la convocation et sous la présidence de : Monsieur Arnaud DECAGNY, Maire de MAUBEUGE

Nombre de conseillers en exercice : 39

PRESENTS : A. DECAGNY - J-P.COULON - N. LEBLANC - M-C.MORETTI - M-C.LALY - N.GOMES - B.MORIAME - M.DANNEELS - M.GRAS - C.DEROO - N.REFFAS - Y. ZUMSTEIN - C.DEMUYNCK - F. JOURDAIN - J.PAQUE - J.MICHAUX - G.CAMBRELENG - P.MATAGNE - C.DEMOUSTIER - P.NESEN - A.PIEGAY - R.PILATO - A.NEZZARI - S.SERHANI - D.DEJARDIN - S.LOCOCIOLO - S.CORDIER - F.LEFEBVRE - N.TAJDIRT - F. TRINCARETTO - J-Y.HERBEUVAL - M-P.ROPITAL - F.FEKIH - C.DI POMPEO - S.ZATAR - N.MONTFORT - X.DUBOIS - B FEDELI - L-A.DE BEJARRY

EXCUSE(S) AYANT DONNE POUVOIR :

Marie-Christine MORETTI (à Arnaud DECAGNY)

Jocelyne MICHAUX (à Marie-Charles LALY)

Pascaline MATAGNE (à Bernadette MORIAME)

Frédéric LEFEBVRE (à Corine DEMOUSTIER)

Naëlle TAJDIRT (à Jean-Pierre COULON)

Fatiha FEKIH (à Nathalie MONTFORT)

EXCUSE(E)S :

Jean-Yves HERBEUVAL - Sylvie ZATAR - Xavier DUBOIS

ABSENT(E)S :

Abdelhakim NEZZARI -

SECRETAIRE DE SEANCE : Nicolas LEBLANC

**OBJET N° 11 : Mise à jour du tableau des effectifs suite à la mise en œuvre du P.P.C.R.
(Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations)**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L .2121-29 relatif aux pouvoirs du Conseil Municipal,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 34 relatif à la création des emplois dans les collectivités par l'organe délibérant,

Vu le décret n°2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2016-1372 du 12 octobre 2016 modifiant, pour la fonction publique territoriale, certaines dispositions générales relatives aux fonctionnaires de catégorie C et divers statuts particuliers de cadres d'emplois de fonctionnaires de catégorie C et B,

Considérant que ledit décret du 12 octobre, dont les dispositions sont applicables au 1^{er} janvier 2017 :

- tient compte de la nouvelle organisation des carrières de la nouvelle catégorie C,
- introduit dans les statuts particuliers de chaque cadre d'emplois la référence aux nouvelles échelles de rémunération C1, C2 et C3,
- précise les nouvelles dénominations des grades correspondants,

Considérant qu'il convient, dès lors qu'il y a eu changement de dénomination dans les grades, de mettre à jour le tableau des effectifs et ce, de la façon suivante :

Anciens grades	Nouveaux grades
Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe - E3	Adjoint administratif - C1
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe - E3	Adjoint technique - C1
Adjoint du patrimoine de 2 ^{ème} classe - E3	Adjoint du patrimoine - C1
Adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe - E3	Adjoint d'animation - C1
Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe - E4	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe - C2
Adjoint technique de 1 ^{ère} classe - E4	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe - C2
Adjoint du patrimoine de 1 ^{ère} classe - E4	Adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe - C2
Adjoint d'animation de 1 ^{ère} classe - E4	Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe - C2
ATSEM de 1 ^{ère} classe - E4	ATSEM principal de 2 ^{ème} classe - C2
Auxiliaire de puériculture de 1 ^{ère} classe - E4	Auxiliaire de puériculture principal de 2 ^{ème} classe - C2

Par ces motifs, il est proposé au Conseil Municipal :

- De procéder à la mise à jour du tableau des effectifs comme indiqué ci-dessus.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

- **Procède** à la mise à jour du tableau des effectifs comme indiqué ci-dessous.

Anciens grades	Nouveaux grades
Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe - E3	Adjoint administratif - C1
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe - E3	Adjoint technique - C1
Adjoint du patrimoine de 2 ^{ème} classe - E3	Adjoint du patrimoine - C1
Adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe - E3	Adjoint d'animation - C1
Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe - E4	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe - C2
Adjoint technique de 1 ^{ère} classe - E4	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe - C2
Adjoint du patrimoine de 1 ^{ère} classe - E4	Adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe - C2
Adjoint d'animation de 1 ^{ère} classe - E4	Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe - C2
ATSEM de 1 ^{ère} classe - E4	ATSEM principal de 2 ^{ème} classe - C2
Auxiliaire de puériculture de 1 ^{ère} classe - E4	Auxiliaire de puériculture principal de 2 ^{ème} classe - C2

Fait en séance les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Conformément aux dispositions des articles L.2131-1 et L. 2131-2 du CGCT, cette délibération ne sera exécutoire qu'à compter de sa publication et sa transmission en Sous-Préfecture.

Le Maire de Maubeuge,

Arnaud DECAGNY

